

# Ecole Municipale de Musique de Beaurains

Le 30 août 2018

**IMPORTANT** Si vous avez décidé de ne **pas vous réinscrire** cette année, même dans une seule discipline, merci de me prévenir par téléphone **le plus rapidement possible au 03 21 59 89 02 (répondeur)**.

Madame, Monsieur,

Les inscriptions auront lieu aux dates suivantes à l'école **Jean Moulin**.

1. **Non-instrumentistes et nouveaux élèves** : Lundi 10 et mardi 11 septembre de 18h à 20h et mercredi 13 de 10h à 12h.
2. **Instrumentistes**

• Flûte	Jeudi 13 septembre 18h00
• Saxophone	Mardi 11 septembre 18h00
• Percussions	Mercredi 12 septembre 18h00
• Trompette	Mercredi 13 septembre 17h00
• Trombone, tuba	Horaire à définir
• Clarinette	Jeudi 13 septembre 17h30
• Piano	Jeudi 13 septembre 18h00

Les horaires définitifs ne seront pas attribués tout de suite. Prévoyez plusieurs possibilités afin que chacun puisse obtenir satisfaction.

Les réinscriptions en formation musicale se feront à la même occasion. Les formulaires seront à votre disposition le jour de l'inscription.

Veuillez apporter **un chèque** libellé au nom de **l'harmonie de Beaurains** (un seul chèque par famille, pas d'argent liquide, merci... de votre compréhension)

- 9 euros **par élève**, correspondant au montant de l'inscription aux examens internes confédéraux 1CA, 1CB, 1CC, 2CA, 2CB, 2CC (pas d'examens en initiation CP et CE1)
- 13 euros **par élève**, correspondant au montant de l'inscription aux examens externes confédéraux 1Cfin, 2Cfin, 3CA, 3CB et 3Cfin.
- 5 euros **par famille**, correspondant aux frais de dossier.

Vous trouverez au verso les horaires, les tarifs 2018/2019 (**modifications importantes**) ainsi que quelques extraits du règlement municipal.

Attention à l'alinéa relatif à la réduction de **50%** du montant des cours d'instrument en cas de participation à l'harmonie ou à la classe d'orchestre.

**Cette réduction n'est pas automatique et vous devez en faire la demande.**

Comptant sur votre présence ou votre appel en cas d'absence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments dévoués.



Le directeur, Francis Moncombe

## Reprise des cours lundi 17 septembre

### Horaires des cours de Formation Musicale (solfège)

Initiation (CP)	1h	samedi	11h15-12h15		
Initiation (CE1)	1h	mardi	1700-18h00	ou mercredi	11h15-12h15
1 Cycle A	1h15	mardi	18h00-19h15	ou mercredi	10h00-11h15
1 Cycle B	1h15	mercredi	13h30-14h45	ou vendredi	17h00-18h15
1 Cycle C	1h15	mercredi	14h45-16h00		
1 Cycle Fin	1h15	mercredi	16h00-17h15		
2 Cycle A	1h30	lundi	18h15-19h45		
2 Cycle B	1h15	jeudi	18h00-19h15		
2 Cycle Fin	1h15	jeudi	19h15-20h30		

### Tarifs 2018/2019

Redevance annuelle En euros	Elèves domiciliés à Beaurains suivant quotient CAF	Elèves extérieurs à Beaurains
Formation musicale	De 30 à 85	175
Formation Instrumentale Première année confirmé	De 30 à 85	350
	De 50 à 180	700
Piano (sous conditions)	De 50 à 180	350
Prêt d'un instrument	De 30 à 85	175
		Réduction de 10% pour 2 personnes d'une même famille. Réduction de 20% pour 3 personnes d'une même famille. Réduction de 30% pour 4 personnes d'une même famille.

L'inscription à un cours d'instrument implique la fréquentation d'un cours de solfège.

Tout élève fréquentant la classe d'orchestre bénéficiera d'une remise de **50%** sur le cours d'instrument( limité à un) **avec obligation de participer activement aux répétitions et aux concerts. (demande à remplir)**

Tout élève fréquentant l'harmonie bénéficiera d'une remise de **50%** sur le cours d'instrument( limité à un) **avec obligation de participer activement aux répétitions, concerts et manifestations patriotiques en particulier 10, 11 novembre et 8 mai. (demande à remplir)**

**Le non-respect de ces obligations donnera lieu à une facturation des cours.**

Pour les enfants du personnel communal, il est fait application du tarif beaurinois.

Tout trimestre commencé est dû intégralement et toute démission doit être signalée **par courrier** au directeur